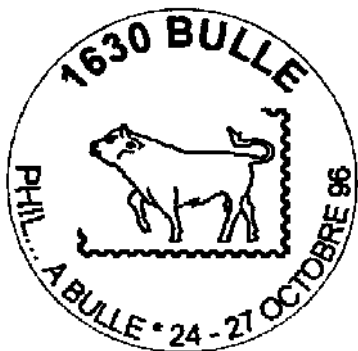




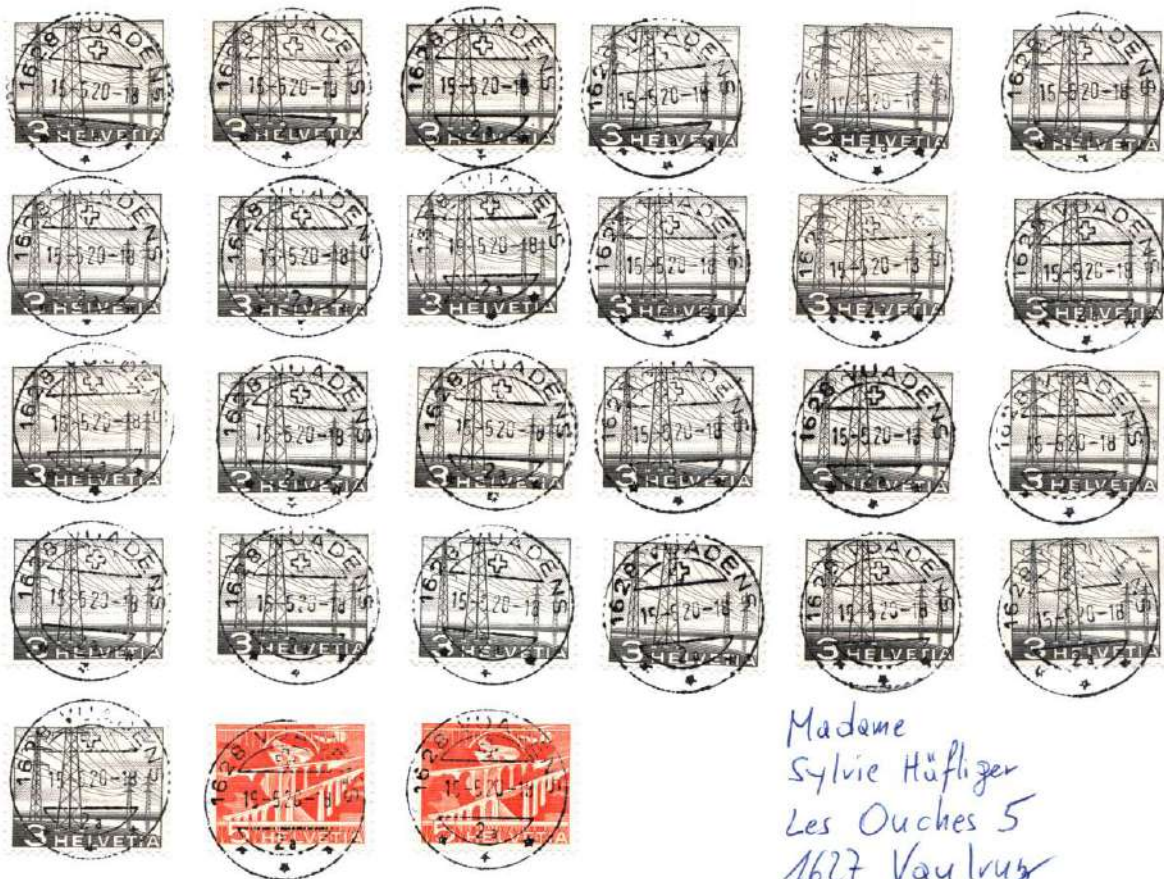
Numéro 66 – août 2020

# INFO... PHIL

Bulletin d'information du Club philatélique de Bulle

## Le mot du président

Comme président du club, je n'ai jamais eu autant de personnes qui m'ont demandé d'évaluer leur collection. Ceci est en lien, je pense, avec cette terrible pandémie : beaucoup ont profité du confinement pour faire de l'ordre chez eux. Je me suis aussi amusé à créer une lettre digne du guinness book : à mon avis, impossible de coller plus de timbres sur une lettre courrier B, taille B5 et moins de 100 grammes. Je vous laisse le soin de compter les timbres (tous toujours valables pour l'affranchissement) !



Madame  
Sylvie Hüfliger  
Les Ouches 5  
1627 Vaulruz

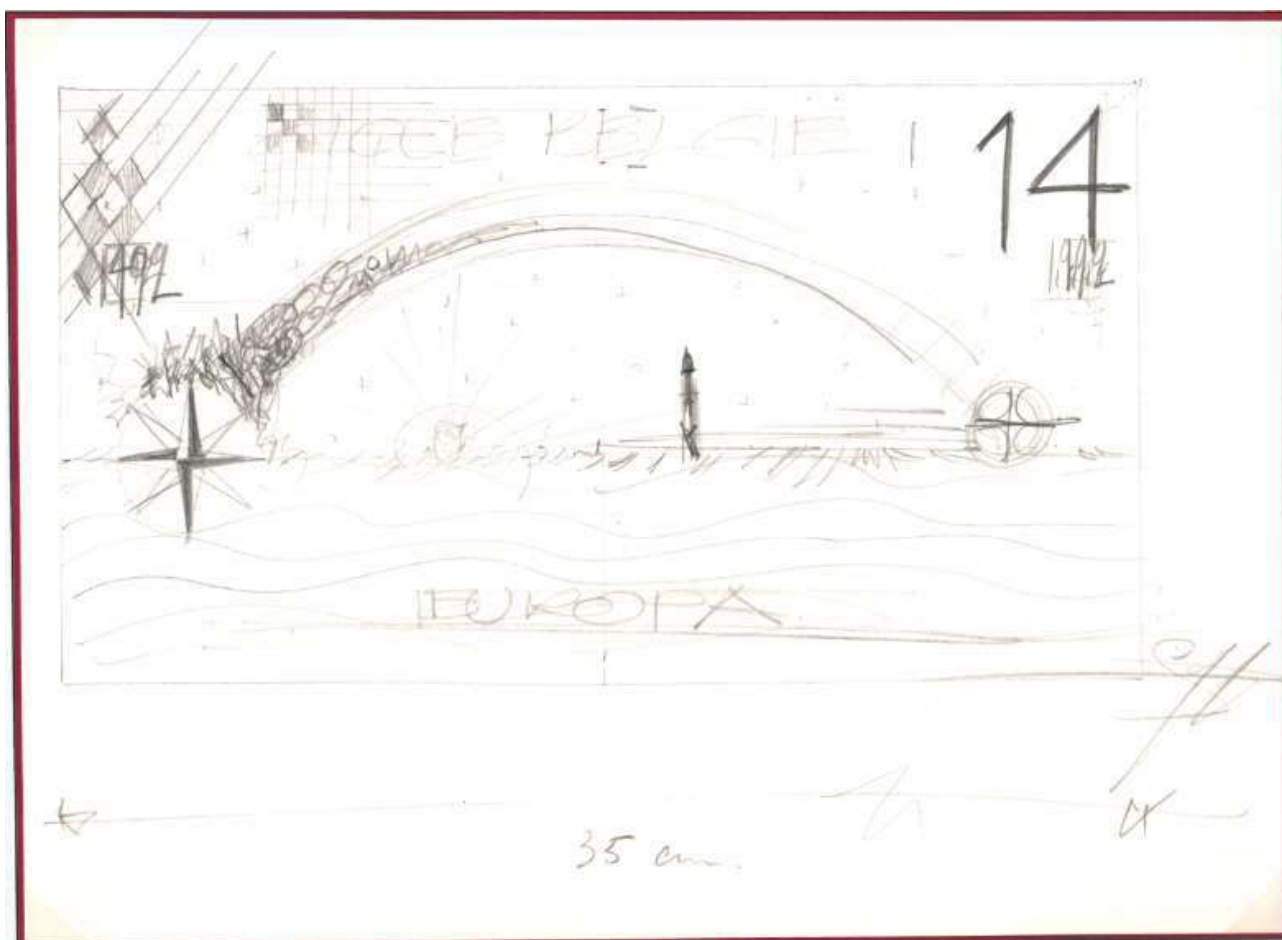
Comme il n'y a pas d'activité philatélique, ce qui est bien normal, je n'aurai qu'un mot d'ordre aujourd'hui : **portez-vous bien, gardez la santé !**

## Dossier pratique : **Le matériel adéquat pour les concours.**

Le deuxième volet de cette série d'articles vous présente les différents documents utilisés pour la création d'un timbre. Bien entendu il peut y avoir des différences significatives entre les différents offices de poste.

Tout commence par une demande de la Poste pour créer une timbre ou une série de timbre. Elle planifie à l'année les différentes émissions et peut donner le travail à un artiste ou procéder à un concours, où plusieurs artistes présenteront leur travail. En général un seul timbre est choisi.

Le travail de l'artiste commence très souvent par des esquisses, il imagine différentes possibilités d'illustrer le sujet. Selon l'artiste, il peut en créer plusieurs, parfois jusqu'à cinq.



Il est important de montrer, en collection, le timbre émis. Cela reste valable pour tous les essais que vous présenterez en concours.

Un conseil est de vous assurer que l'esquisse que vous achetez soit authentique, il se peut que certains marchands peu scrupuleux vous vendent des copies ou des esquisses faites par d'autres artistes après l'émission du timbre.

Ensuite, lorsque l'artiste s'est décidé du sujet, il va en faire une maquette, souvent c'est une véritable œuvre d'art, une peinture à l'aquarelle.

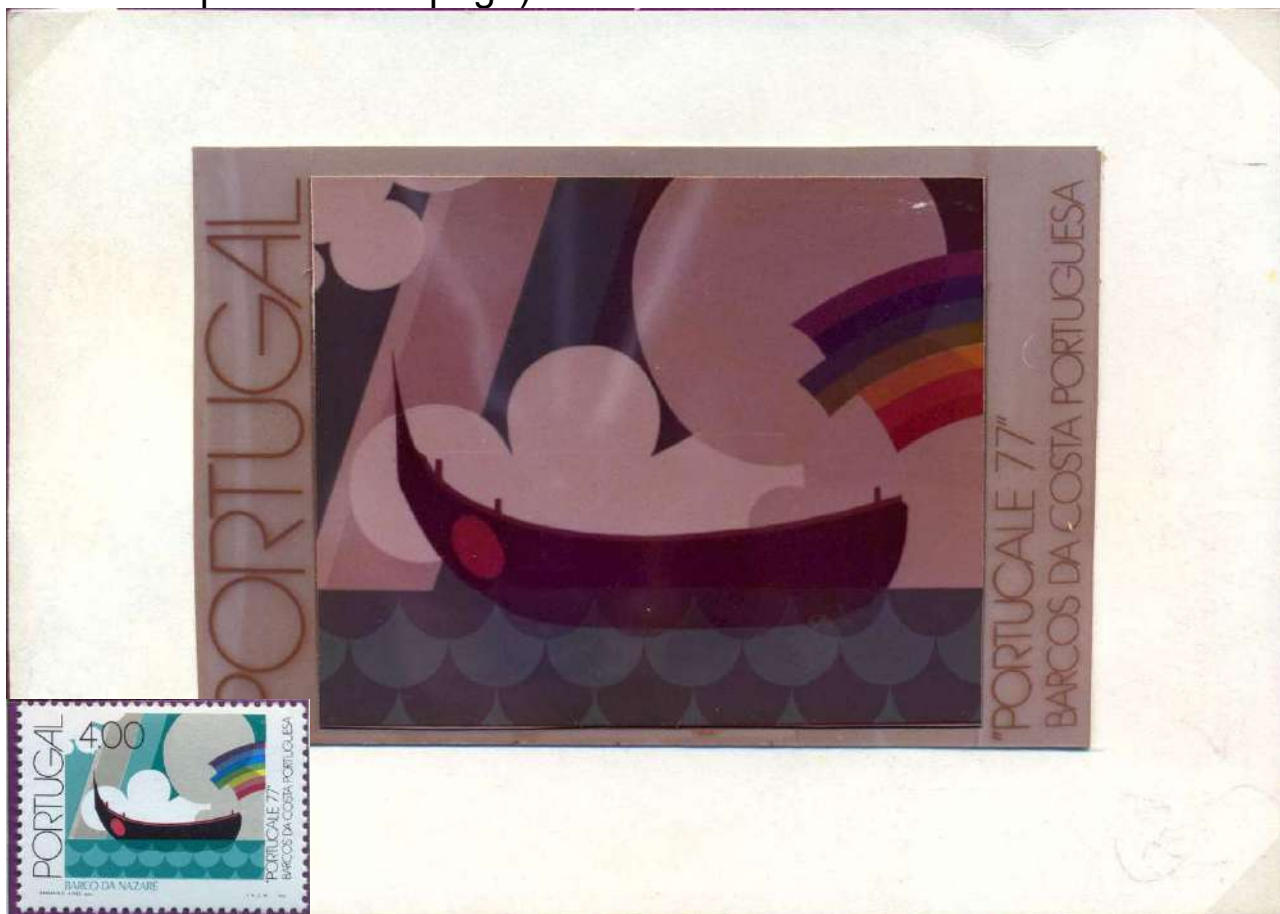
Cette maquette peut présenter encore quelques petites différences avec le timbre émis.



D'autres artistes tentent des collages :



D'autres techniques sont également utilisées, les films (c'est également une technique de découpage).



En général, les dimensions de la maquette est cinq fois la dimension du timbre. Cela peut-être un indice pour vérifier l'authenticité de la maquette.

Dans tous les cas, il est préférable de placer des esquisses de timbres émis, celles des timbres non émis ne sont pas toujours bien vues des jurés.

Une fois le projet adopté, vient la préparation a proprement dit de la fabrication du timbre. On va prendre l'exemple d'un timbre en lithographie. L'artiste grave alors le timbre sur une plaque d'acier doux, recouvert d'une couche de bromure d'argent et de cuivre. Le dessin est reproduit à l'envers.

En cours d'élaboration, l'artiste peut réaliser plusieurs épreuves pour vérifier son travail, apporter des modifications... Les commentaires manuscrits de l'artiste permettent le cas échéant de suivre l'avancement de la gravure entre le premier et le dernier état qui se trouve être le plus souvent le second. Ces épreuves sont imprimées en noir. Ces impressions sont réalisées sur des papiers bristol plus ou moins épais, d'une dimension de 70 par 80 mm. Ces épreuves sont, en principe, imprimées directement par l'artiste lui-même sur sa propre presse à bras.

Une fois la gravure bien avancée, le graveur imprime l'épreuve d'inspection ou de présentation.



Ce sont les épreuves les plus rares pour les timbres imprimés en France. Ces épreuves sont imprimées en lot de 3 à 5 pièces par état. Ces épreuves permettent de vérifier l'absence de défaut. En cas de défaut, le poinçon est retouché, et une nouvelle série d'épreuves est retirée. Ces épreuves s'effectuent sur un bristol de luxe, de couleur sépia uniquement, et d'une taille de 70 par 80 mm. Avant 1966, ces épreuves sont facilement reconnaissables, du fait de la présence des marques de l'administration : les perforations diamant-croissant-diamant. L'absence de cette perforation caractéristique après 1966 fait qu'elles sont souvent confondues avec d'autres épreuves plus courantes.

Une fois la gravure terminée, on parle alors d'épreuve d'artiste. Les épreuves d'artiste sont monochromes, généralement noir ou sépia, rarement bleu ou vert. Elles portent la signature du dessinateur ou du graveur, parfois les deux, le plus souvent au crayon.

Depuis 1959, c'est l'Atelier du Timbre qui les contrôle et les confectionne. Avant 1959, les épreuves d'artiste étaient réalisées par le dessinateur ou par le graveur. Elles sont tirées à un très petit nombre d'exemplaires, ce qui en fait leur rareté. L'émission est limitée à une vingtaine

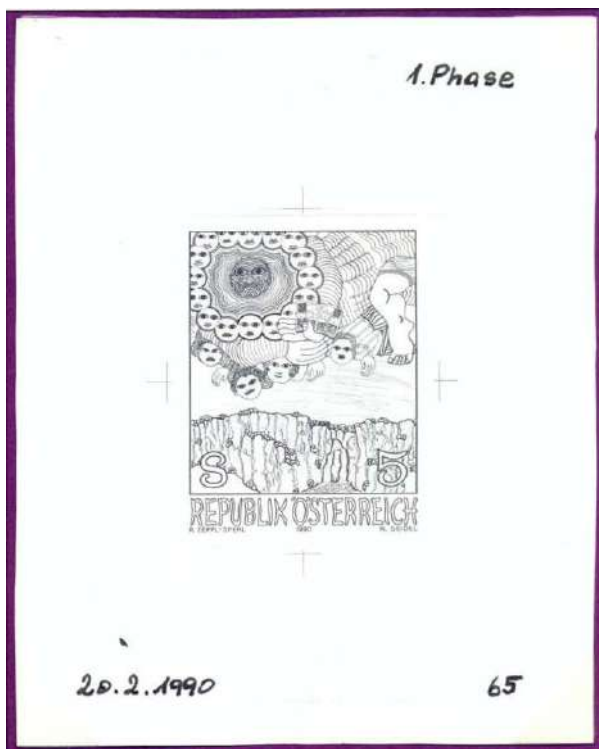
d'exemplaires, imprimés à la presse à bras, elle possèdent une "cuvette" de la taille du poinçon, environ 70 x 80 mm, qui provoque un enfoncement du papier, souvent du velin d'Arches bien connu des aqua-  
rellistes. Parfois elles sont munies aussi d'un cachet à sec.



Ces épreuves d'artiste, tirées en très petit nombre sont distribuées à de hauts fonctionnaires de l'administration qui bien souvent n'attachent aucune valeur à ces tirages et en font cadeau à des parents ou amis qui ne sont pas toujours collectionneurs. Un certain nombre de ces épreuves sont souvent perdues ! Certaines reviennent au dessinateur ou au graveur et d'autres sont gardées au Musée de la Poste.

On peut également montrer des épreuves d'atelier. Ces essais servent à faire quelques essais de couleur et sont similaires aux épreuves d'artiste mais non signées. A la différence de ces dernières, les épreuves d'atelier présentent les perforations de travail (diamant, croissant, diamant), jusqu'en 1956. Quelques exemplaires comportent des inscriptions manuscrites à l'attention du graveur titulaire pour d'ultime correction dans la gravure.

Ces épreuves sont tirées dans la limite d'une trentaine environ. Ces épreuves sont en général numérotées à la main et jamais imprimées en noir.



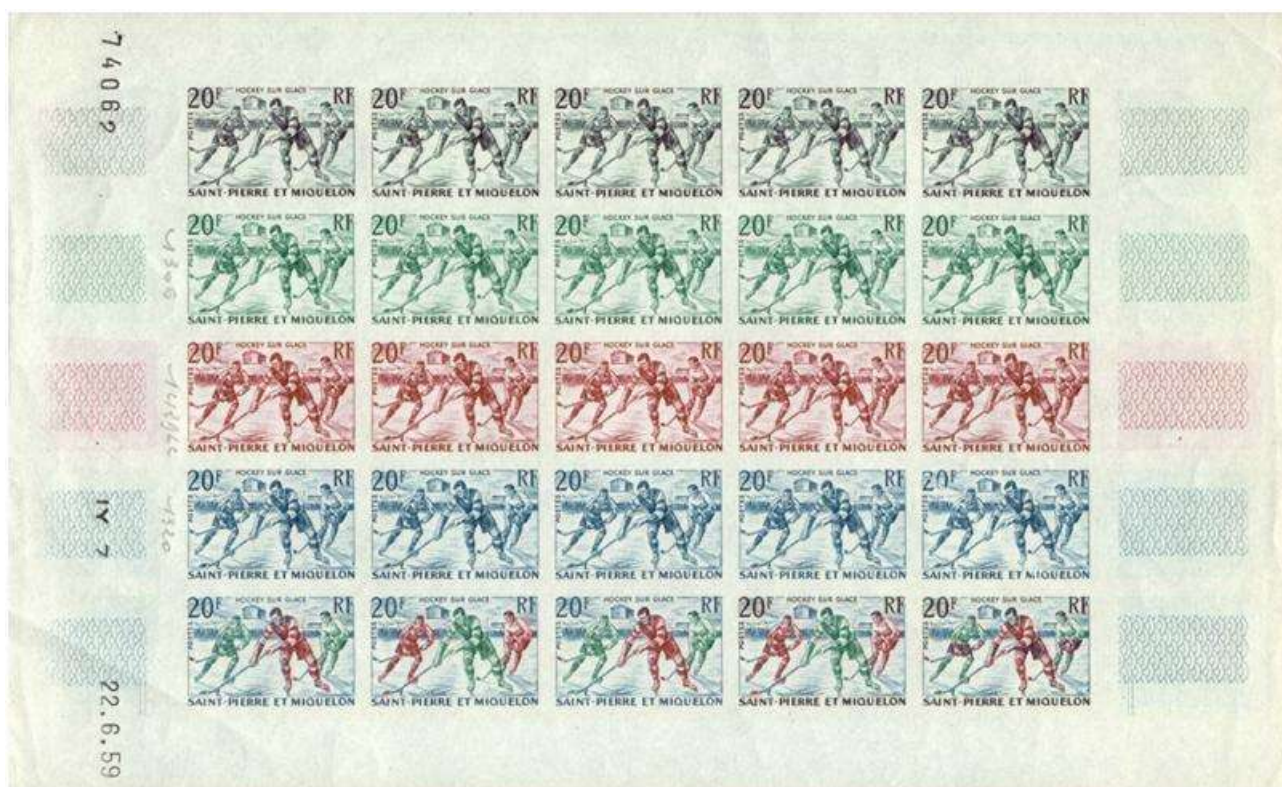
Ces épreuves d'état sont utilisées dans toutes les émissions dont la technique de dessin est le grava-ge.



Il y a enfin les épreuves de couleur. Elles servent à tester les couleurs choisies pour un timbre. L'atelier en imprime 5 pour chaque couleur utilisée. Elles sont faites à partir d'une gravure report du poinçon original. Ces épreuves sont accompagnées d'un nombre à 4 chiffres et d'une série de 2 ou 3 lettres. Le nombre indique la couleur utilisée, et la lettre, le fournisseur de la couleur. Ainsi les deux premiers chiffres du nombre indiquent la couleur de base. Ainsi : 1100 —> bleus 1200 —> oranges 1300 —> verts 1400 —> rouges 1500 —> violets 1600 —> noirs 1700 —> marrons, les deux derniers chiffres indiquent les nuances de cette couleur particulière.



A partir des années 1950, les essais de couleurs ont succédés aux épreuves de couleurs. Ces essais sont en fait des feuilles de timbres non dentelés. Le code couleur utilisé jusqu'en 1965 est le même que celui des épreuves de couleur.



Après 1965, le code couleur est remplacé par un autre code constitué de deux lettres pour la couleur de base et d'un nombre (de 1 à 3 chiffres) pour la couleur précise.

BL = Bleu, BR = Marron, JO = Jaune Orange, NO = Noir, RO = Rouge, VE = Verts, VT = Violets, G = Gris



Il ne faut pas montrer des épreuves de luxe, qui n'interviennent pas dans la fabrication du timbre. L'épreuve de luxe est en fait l'impression du timbre, dans sa couleur définitive, sur du papier non gommé depuis un poinçon conçu spécialement pour cette usage. Pour les distinguer des autres épreuves, il est fait mention, en bas à droite, de l'atelier de production.

Depuis les années 1990, il existe les épreuves de luxe monochromes tirées à plusieurs milliers d'exemplaires dans différentes couleurs à ne pas confondre avec les épreuves de luxe noir en bloc de 4.

La prochaine édition vous présentera des variétés de timbres.

*Jean-Marc Seydoux*

## Bon à savoir : attention lors d'achats de pièces.

Dans le dernier numéro de l'INFO...PHIL, les essais de contrôles pour les timbres imprimés ont été abordés. Aujourd'hui, chaque membre pourra se déterminer sur l'authenticité de la description de cette pièce :



Le vendeur indique que c'est une "exceptionnelle" épreuve d'artiste, imprimée en héliogravure.



Elle ne peut pas être exceptionnelle puisqu'il n'y a jamais eu d'épreuve d'artiste en héliogravure, comme il y en a en taille-douce ou en typographie.

Il y a bien sûr, en héliogravure, les épreuves de luxe, tout comme en taille-douce et en typographie.

Cette épreuve de ce timbre algérien, imprimée en typographie à plat, nous indique qu'elle a bien été exécutée à l'Imprimerie des Timbres-Poste, comme le montre le timbre sec, mais avec des couleurs différentes du tirage de ce timbre sur le "Complexe d'Arzew".

Donc à ne pas acheter...

*Jean-Marc Seydoux*

## Dossier pratique : **Belle pièce, mais pas adéquate en concours.**

Situé dans la ville de Rennes, le Parlement de Bretagne symbolisait à la fois les libertés bretonnes et le service du droit. Il témoignait aussi de l'architecture et des décors des années 1650-1660. Dans la nuit du 04 février 1994, un incendie ravageait le palais du Parlement de Bretagne. Le bâtiment, mais aussi les toiles et boiseries furent fortement endommagés. Aujourd'hui, grâce à la mobilisation de tous (grand public, Association pour la renaissance du Palais du Parlement, etc.), la restauration du Parlement de Bretagne s'achève. L'arc-en-ciel symbolise le renouveau et la renaissance du bâtiment après l'incendie dévastateur. Le visuel s'agrément de dentelures dorées. Les traces colorées, en perspective, dirigées vers l'entrée, invitent à la visite.



*Timbre normal*



*Fond clair*

Afin de créer une mini-étude, je suis tombé sur une épreuve d'état de ce timbre et tout naturellement je l'ai achetée. Les épreuves d'état sont relativement difficiles à acquérir.

Une épreuve d'état est une épreuve que le graveur tire pour voir l'avancement de son travail.

Il en existe plusieurs sortes :

- D1 : épreuve tirée par le service des presses à bras de l'Imprimerie pour vérifier la conformité de la gravure. Après les épreuves d'artiste, le poinçon est signé et une épreuve D2 est tirée.
- d'artiste : épreuve tirée sur papier vélin sur presse à bras avec le poinçon non signé. L'épreuve est signée au crayon par le dessinateur et le graveur.
- collective : épreuve comportant plusieurs timbres différents, en typographie ou en taille-douce.



Pour bien décrire ma pièce, je me suis intéressé à ses caractéristiques de fabrication (informations tirées sur le site de vente de La Poste).

**Premier jour le Samedi 25 mars 2000**

**Oblitération illustrée 1er jour à Rennes**

**Vente générale le Lundi 27 mars 2000**

**Retiré de la vente le Vendredi 13 octobre 2000 - Voir les retraits de l'année 2000**

**Valeur faciale : 3,00 F Voir les tarifs au 27 mars 2000**

**Affranchissement de la lettre jusqu'à 20g pour la France**

**Timbre horizontal Taille image : 36x26 mm Dimensions totales 40x30 mm**

**Dentelure 13½**

**Couleur orange, jaune, bleu, fond doré**

**Imprimé en héliogravure à 40 timbres par feuille**

**Émis à 9 500 000 exemplaires - voir les tirages de 2000**

Mais voilà, en héliogravure il n'y a pas d'épreuve d'état, car c'est un procédé d'impression chimique et non gravé au poinçon (taille-douce, typographie).

Le mystère s'est levé assez rapidement, car j'ai pu prendre contact avec le graveur. Il m'a expliqué que les timbres étaient regravés pour confectionner les souvenirs philatéliques. Malheureusement ces souvenirs ne sont pas exploitables en concours, car ils ont été fabriqués après l'émission du timbre et ne rentrent donc pas dans le processus de fabrication.



# Parlement de Bretagne

Rennes



Funeste nuit que celle du 4 au 5 février 1994 restée dans la mémoire de tous. Le feu embrase la toiture du Palais du XVII<sup>e</sup> siècle occupé par la Cour d'appel de Rennes avant de s'attaquer à l'ensemble du bâtiment. Sans l'immense efficacité des pompiers qui parvinrent à éteindre l'incendie sans détruire les œuvres d'art, le Parlement de Bretagne aurait été livré à la destruction. Et quatre ans après le sinistre, les promesses de reconstruction sont devenues réalité. Le gros œuvre comprend une charpente mixte de bois et de métal plus efficace pour passer sur les grandes portées. Celle-ci, posée sur les murs pignons, épargne les façades fragilisées par les flammes. Sous les combles, les trois étages anéantis par l'effondrement du toit sont maintenant un espace optimisé de bureaux adaptés prêts à recevoir le personnel de la Cour d'appel. Tout en préservant l'intégrité historique de ce haut lieu, le ministère de la Justice, maître d'ouvrage de l'opération, aura veillé à apporter une sécurité accrue ainsi qu'un meilleur confort des espaces. Mais une troisième opération, et non des moindres, a pour objet la restauration des œuvres d'art. Cette dernière est conduite sous la maîtrise d'ouvrage du ministère de la Culture. Travail de longue haleine, puisque mené en plusieurs phases. Après un lent séchage et une remise en état des supports, un gigantesque puzzle s'offre aux mains expertes d'une trentaine de restaurateurs, serruriers, sculpteurs, ébénistes, peintres ou doreurs. Toiles peintes, lambris décorés font l'objet des soins les plus attentifs. Notons ici *Le Triomphe de la Justice* qui, après maints soins complexes, retrouve la fraîcheur des teintes qu'avait recherchée Jean Jouvenet, soucieux de la lisibilité de ses décors. Il en va de même du plafond de la Chambre des enquêtes de Louis Ferdinand Elle ou de celui de la Grand'Chambre de Charles Errard et Noël Coypel. Travaux magistralement menés afin que ce lieu historique retrouve très prochainement toute sa dignité, sa beauté originelle, et ce, grâce aux volontés conjointes des ministères de la Justice et de la Culture, et de l'Association pour la Renaissance du Parlement.

Jane Champyryche



Illustr. : Clé de voûte, bois sculpté et peint, représentant les armes de Bretagne et de France et les emblèmes de la Justice. Salle des Pas perdus. Anquet del.  
Imprimerie des Timbres-Poste et des Valeurs Fiduciaires / 21 00 534 / © La Poste 2000

Mais dans notre collection privée, cela reste une pièce intéressante et rare.

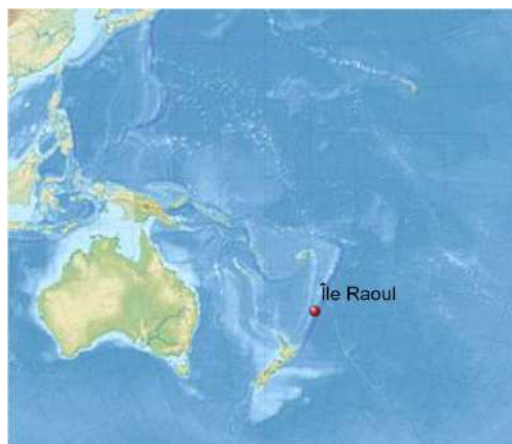
Jean-Marc Seydoux

## Dossier pratique : **courrier rare.**

D'étranges histoires philatéliques existent. Voici un exemple qui permet à tout collectionneur de se plonger dans l'histoire d'une région. Aujourd'hui je vais vous parler de l'île de dimanche (Sunday Island).

L'île Raoul, autrefois Sunday Island, est une île néo-zélandaise faisant partie de l'archipel des îles Kermadec dont elle constitue l'île la plus septentrionale et la plus grande.

L'île Raoul a été probablement découverte au XIII<sup>e</sup> siècle par des navigateurs māoris qui auraient pu s'y installer. L'île était in-habitée lorsqu'elle a été aperçue pour la première fois par des marins occidentaux.



Le capitaine William Raven du baleinier Britannia aperçut l'île le 6 mars 1796 et l'appela Sunday Island, un nom qui fut ensuite d'usage courant. Le 6 mars 1796 était un dimanche ; ce brave capitaine n'a pas été cherché bien loin le nom de cette île...



*De gauche à droite : Davinson (représentant des affaires internes), Anderson (ingénieur, chef de l'expédition), Clinch (opérateur radio), Ritchie (cuisinier et responsable du chargement du bateau), Edmunds (cuisinier), Stanaway (mécanicien). Manque Henderson.*

Il a été décidé d'envoyer un groupe de sept volontaires, afin de réaliser trois buts : étudier la possibilité de construire un aérodrome sur l'île, de construire une station météorologique (dans le but d'améliorer les prévisions pour la Nouvelle Zélande) et enfin de loin le projet le plus sensible, préparer l'équipe à quitter un jour cette île. Ce groupe a reçu la dénomination d'expédition des Iles Kermadec. Ils sont arrivés les 16 juillet 1937.

Cette équipe ne devait rester que douze mois sur l'île, cependant deux membres ont regagné le continent après six mois déjà. Ils ont dû créer leur propre poste afin d'acheminer le courrier. Tout le courrier portait l'inscription "Maui Pomare", le bateau qui leur rendait visite de temps à autre.

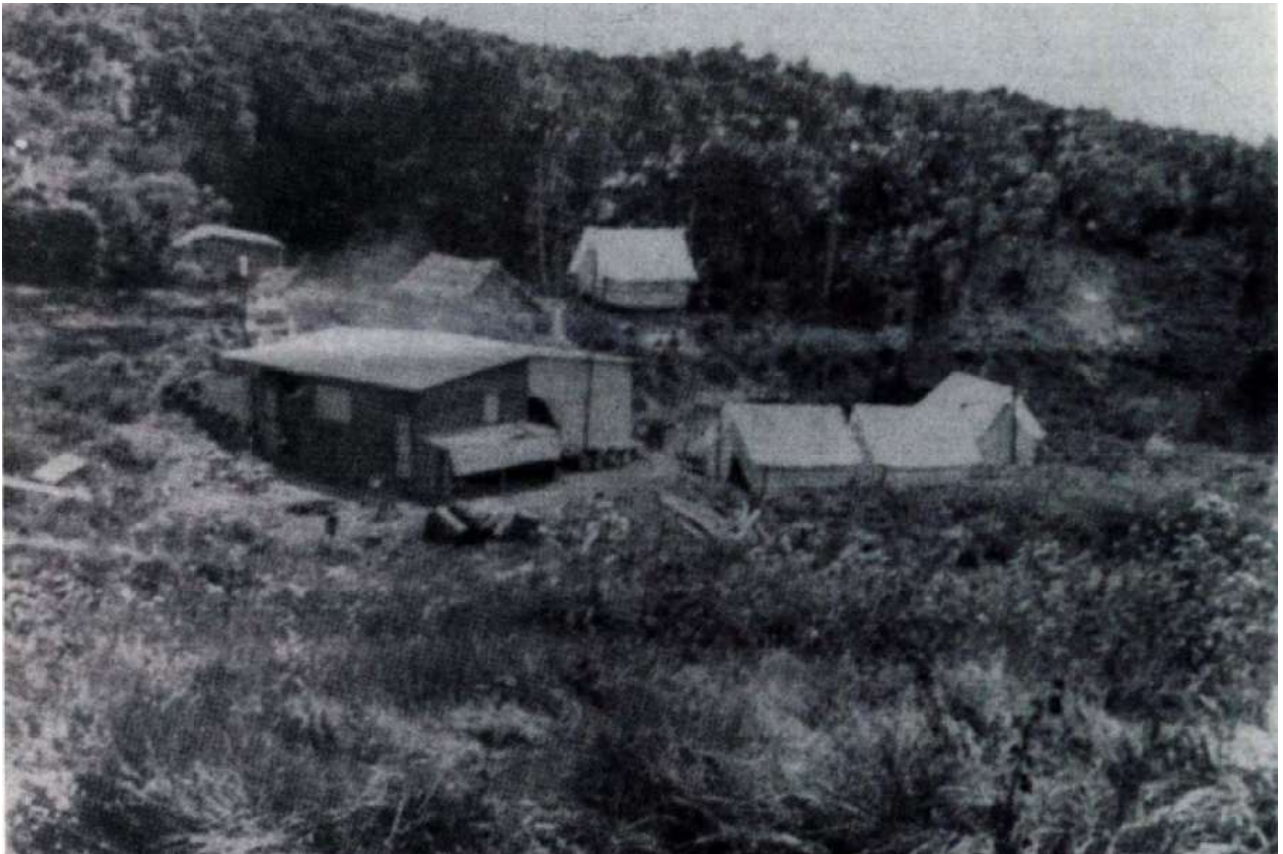
Le premier voyage de ravitaillement a eu lieu le 27 septembre 1937. Le courrier a été alors expédié avec le retour du bateau. Le second voyage date du 10 janvier 1938, là aussi le groupe d'explorateurs a profité de donner son courrier. C'est à cette date que les deux premiers ont quitté l'île : Anderson et Davison ont regagné la Nouvelle Zélande. Ensuite un voyage a eu lieu le 10 février 1938 puis encore un le 11 avril 1938.



Le tarif d'une lettre < ½ oz (14 g.) s'appliquait à condition que le courrier d'expédition soit correctement affranchi. Dans ce cas la taxe simple a été appliquée, car cette pratique était acceptée par la poste néozélandaise (l'île ne possédait pas d'office de poste).

La marque Packet Boat signifie que le courrier a été transporté par un navire exploité selon un horaire régulier et transportant du courrier par contrat avec un gouvernement ou un bureau de poste.

Les habitants de l'île pouvaient compter sur des baraquements "tout confort"...



Puis plus rien, il semblerait que c'était une véritable poste locale utilisée pour le courrier maritime en provenance des îles.

Mais très peu d'entre eux s'en sont servis pendant les deux mois d'utilisation, et le service a été interrompu après que le navire a été totalement détruit dans une tempête, et que l'organisateur du service a été tué. Seuls 720 timbres ont été con-

fectionnés, il n'y a quasiment pas eu de lettres affranchies avec ce timbre "privé".

Plus tard du courrier a été retrouvé, grâce à une deuxième équipe de 14 personnes venue sur l'île, il y a des lettres datées du 24 juillet 1939.

Cette île est protégée dès 1937, mais une réserve marine de 7'450 km<sup>2</sup> a été créée autour des îles Kermadec en 1990. Lorsque le gouvernement néo-zélandais a établi une station météo et radio sur l'île en 1939, il a fait de Raoul (en commémoration du quartier-maître Joseph Raoul qui faisait partie de l'expédition de 1796) le nom officiel, probablement pour éviter toute confusion avec un certain nombre d'îles nommées Sunday en Australie. "Raoul Island Station" représente l'avant-poste le plus au nord de la Nouvelle-Zélande.

## Les inscriptions Packet boat, Packet letter, letter paquebot

Ces cachets étaient appliqués aux lettres transportées par un navire exploité selon un horaire régulier et transportant du courrier par contrat avec un gouvernement ou un bureau de poste. Pour couvrir les coûts, le tarif postal était plus élevé que celui des navires privés. Les lettres portaient la mention "Packet", voire "Ship Letter".



Annulation indiquant qu'un article a été posté à bord d'un navire. Ce terme est utilisé en français pour 'packet boat'.



Jean-Marc Seydoux

## Dossier pratique : Epreuves de contrôle pour l'héliogravure.

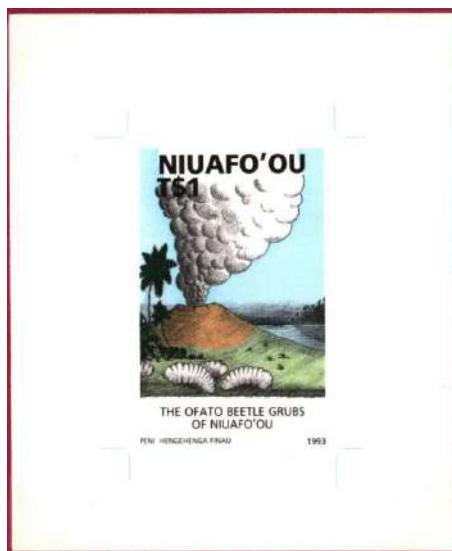
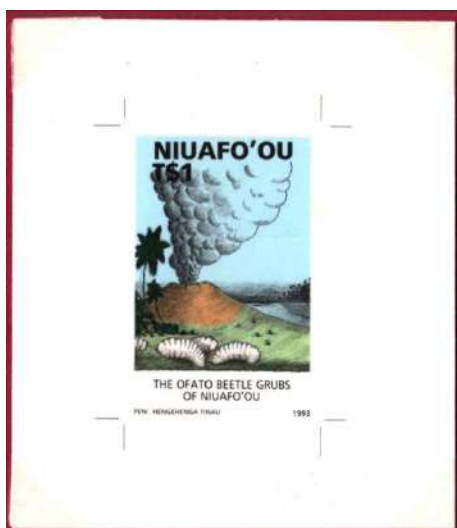
Pour satisfaire votre curiosité, il existe bien sûr des contrôles pour les timbres imprimés en héliogravure. Il s'agit d'épreuve "Cromalin" obtenue couleur par couleur par le service de la clicherie hélio avant l'obtention du bon à graver.

Les imprimantes hélio n'ont la capacité, généralement, d'appliquer que quatre couleurs. S'il y en a plus, il faut prévoir deux passages.

*Epreuve cromalin magenta et cyan et timbre émis.*



*Timbre imprimé sur une machine deux couleurs, en deux passages (quadrichromie). En premier passage le cyan et le magenta, qui permet d'avoir les différentes teintes de bleu, de rose et de violet. Et en deuxième passage le noir et le jaune, avec passage d'une feuille mal tournée, c'est bien entendu une jolie variété.*



Souvent l'épreuve cromalin montre le dessin final, mais il peut y avoir des surprises. Le premier essai montre le nuage bleu, alors il a fallu corriger et refaire une épreuve.

Jean-Marc Seydoux

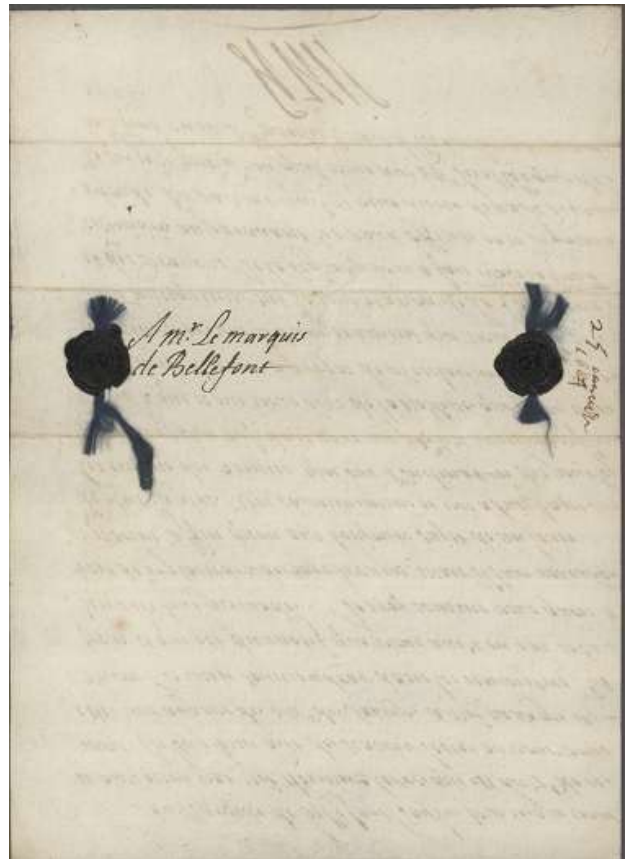
## Dossier pratique : **Roi soleil.**

La recherche de pièces philatéliques intéressantes et sortant du lot reste toujours une priorité pour les collectionneurs. Cela peut être une pièce rare, une belle oblitération et pourquoi pas un document qui interpelle.

J'ai eu la possibilité d'acquérir une lettre du roi Louis XIV, appelé le roi soleil. Cette idée m'est venue d'un collectionneur d'histoire postale, qui m'a affirmé qu'une telle pièce est en général acceptée et produit bien entendu un bel effet.

Voici le texte de manuscrit :

*M. Le Marquis de Bellefont jay lu tout ce que vous m'avez escrit par une dernière lettre qui est du 1er de ce mois. Je suis bien aise de savoir l'estat ou vous vous estes mis auprez de M. des Savoye, avré passages à Turin. Je min souviendray dans les rencontres, et pour ce qui est du motif que vous avez eu en cela j'en suis tout persuadé. Je croy comme vous qu'on a tort de se plaindre de mes troupes, mais Il faut redoubler vos soins affin qu'on ayt toujours sujet de s'en louer de plus en plus. Vos raisonnemens et vos advis tant sur les enfans des princes que sur l'inclination des peuples et sur les petits fiefs dont vous me parlez meritent reflescion. Il n'y a que ce que vous dites de la noblesse qui noze vous voir dont il serait apropos de m'esclairisir davantage au reste j'aprouve sur le temperament que vous avez pris sans consequence sur la consertation de la Cavalerie et des Dragons. Je la regleray tout afait mais je veux entendre auparavant les vieux officiers et m'informaer afonds des raisons quil y peut avoir de part et d'autre. Et sur ce je prie Dieu quil vous ayt Mr Le Marquis de Bellefont en sa ste garde escrit a Paris le 25 de Janvier 1664.*



Et bien malheureusement cette pièce n'entre pas dans une collection thématique, car l'enveloppe ne contient aucune marque distinctive du Roi soleil. Dommage...

M<sup>r</sup> Le Marquis de Bellefont J'ay lu tout ce que vous  
m'avez écrit par votre dernière lettre qui est du 7<sup>e</sup> de ce  
mois. Je suis bien aise de savoir l'estat ou vous vous  
êtes mis auprès de M<sup>r</sup> de Sauray, à un passage à  
Turin. Je m'en souviendray dans les rencontres. Et  
pour ce qui est du motif que vous avez eu en cela  
je suis tout persuadé. Je cray comme vous qu'on a  
fort de se plaindre de mes troupes, mais il faut redoubler  
vos soins afin qu'on ait toujours sujet de s'en louer  
de plus en plus. Vos raisonnemens et vos adieux tant sur  
les enfans des princes, que sur l'inclination des peuples  
et sur les petits chefs dont vous ne parlez meritisent réflexion.  
Il n'y a que ce que vous dites de la noblesse qui m'ose vous  
rien dont il seroit à propos de m'en parler davantage.  
Au reste j'approuve le temperament que vous avez pris  
sans consequence sur la conservation de la Cavalerie  
et des Dragons. Je la régleray bien à fait mais je veux  
entendre auparavant les vus officiers et m'en informer  
à fonds des raisons qu'il y peut avoir de part et d'autre.  
Et sur ce je prie Dieu qu'il vous ait M<sup>r</sup> Le Marquis de  
Bellefont en sa sainte garde. Ecrit à Paris le 25<sup>e</sup> de Janvier.  
1664

LM

Même si cette pièce n'est pas adéquate pour une collection thématique, elle reste tout simplement merveilleuse...

Jean-Marc Seydoux